



Métropole en bref

Autopartage : Marguerite adapte sa facturation

Nouvelles formules de facturation « sur-mesure » pour les voitures en autopartage Marguerite : la facturation à la minute (avec ou sans abonnement) et le forfait 8 heures. « **Une course express, un rendez-vous professionnel à Saint-Nazaire ou une virée sur la côte ? Dorénavant le système d'autopartage nantais s'adapte aux besoins de ses utilisateurs.** [...] », informe Marie Amiel, responsable développement de Nantes Auto Partage (groupe Sepamat).

Avec le service Marguerite, lancé en 2008, la personne loue une voiture uniquement pour la durée de son besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres. Marguerite compte 1 400 utilisateurs, avec 54 voitures disponibles et 44 stations. Jusqu'à présent, la durée minimale de facturation était d'une heure. Quant au nouveau forfait 8 heures, réservé aux abonnés, il est à 29 € (+ 0,50 € le km). Au-delà, l'heure supplémentaire est à 5 €.



La facturation des voitures Marguerite en autopartage peut se faire désormais à la minute pour des petits trajets.

« **Il n'y a pas de contrainte horaire : on peut prendre la voiture et la rendre 24 heures/24** », commente Marie Amiel. Avec ce forfait, Marguerite cible aussi les utilisateurs professionnels. « **L'intérêt est de prendre la voiture sans passer par la case comptoir de location. Pas de formalités, pas d'attente, la voiture se prend en libre-service.** »